# Raymond Soubie : « Il faut repenser d'urgence les règles des plans sociaux »

lesechos.fr/economie-france/social/raymond-soubie-il-faut-repenser-durgence-les-regles-des-plans-sociaux-1201931

11 mai 2020

Comment qualifiez-vous l'état social du pays aujourd'hui ?

Il y a un étrange climat de bulle, avec une forte résilience des Français, mais qui ne durera pas. Les millions de salariés qui sont actuellement dans le dispositif de l'activité partielle , aidé massivement par l'Etat, se vivent comme toujours appartenant à leur entreprise. Ils sont protégés psychologiquement. Le vrai rendez-vous va avoir lieu dans quelques mois : les entreprises vont devoir prendre des décisions pour assurer leur survie à court et moyen terme. Il est clair qu'un nombre élevé d'entre elles ne pourra pas conserver tous les chômeurs partiels. La crise de l'emploi va être très forte et le climat social va être très dégradé.

Ce n'est donc pas au moment de la reprise, cette semaine et les suivantes, que le climat peut se tendre, sur les conditions sanitaires dans le travail ?

Je ne crois pas. Dans beaucoup d'entreprises, des accords formels ou informels sont conclus. Des consultations directes sont menées auprès des salariés. Le tout se passe plutôt bien, en dépit de quelques décisions de justice qui s'appuient d'abord sur des questions de procédure.

Le rendez-vous aura donc lieu plus tard...

Les entreprises vont d'abord constater, pour celles qui redémarrent, une perte d'activité et de productivité. Il faudra un peu de temps pour la mesurer. Pour d'autres secteurs, l'aérien, l'automobile par exemple, le choc est immense et va durer longtemps. Mais toutes devront ajuster leurs équipements et leurs effectifs, et, cela n'est curieusement pas abordé encore. Des dizaines de milliers, et probablement des centaines de milliers d'emplois, vont disparaître. Il y aura aussi une rentrée très difficile pour l'apprentissage.

Que peut faire la puissance publique dans cette phase qui s'annonce ?

Comme l'Etat aura déversé beaucoup de milliards en faveur des entreprises, il lui sera demandé d'interdire les licenciements et les plans sociaux. Cela n'a évidemment pas de sens, surtout dans les secteurs où les entreprises devront ajuster leur appareil productif à une nouvelle donne, radicalement différente, avec des marchés durablement réduits. Ce qui me frappe, c'est que personne ne parle de cette question, on avance étape par étape, alors qu'il faudrait anticiper.

Peut-être parce qu'il n'y a pas de solution ?

Cela va être très difficile, entendons-nous bien, mais il y a des choses à faire. Pour les entreprises dont la perte d'activité est modérée, l'Etat pourra continuer de les aider en maintenant un soutien plus limité à l'activité partielle, et en leur demandant en échange de continuer de faire des efforts pour garder leurs salariés. La puissance publique doit inciter les syndicats et les employeurs à se mettre autour de la table, à se demander quel est l'avenir économique de l'entreprise, et à trouver ce que j'appellerais des « accords de transformation » lui permettant d'y faire face. Avec des engagements sur l'emploi d'un côté, et des concessions sur le temps de travail ou les rémunérations de l'autre.

Mais y aura-t-il des syndicats pour signer ce type d'accord ?

Dans le contexte d'extrême tension sociale que j'anticipe, les syndicats auront en effet du mal à s'engager. La CGT ne sera pas dans cette logique, la CFDT le sera davantage mais posera des exigences préalables fortes au niveau national, sur la réduction des inégalités et la mise à contribution des plus aisés . Mais ce n'est pas une raison pour ne pas promouvoir ces accords.

De tels accords ne suffiront cependant pas dans les secteurs en grande difficulté comme l'automobile et l'aéronautique...

Il est vrai que dans ces secteurs, les entreprises vont être obligées de revoir complètement leur périmètre. On retombe alors dans la logique des plans de sauvegarde de l'emploi. Je pense que le gouvernement serait bien inspiré de les modifier pour les adapter au contexte exceptionnel actuel.

Aujourd'hui, dans les entreprises de plus de 1.000 salariés, des « congés de reclassement » permettent d'aider à la recherche d'un nouvel emploi pendant quatre à douze mois. Pourquoi ne pas allonger cette durée de six à dix-huit mois ? Pourquoi ne pas abaisser le seuil d'application aux entreprises de plus de 500 salariés ? Pourquoi ne pas aussi prévoir des règles de protection spécifiques pour les salariés les plus vulnérables dans le cadre de ces PSE nouvelle formule ? Plus généralement, on devrait créer une sorte de « congé compétence » pendant cette période de non-emploi, durant lequel les salariés seraient formés aux métiers de demain avec l'aide de l'Etat. Il faut repenser d'urgence les règles des plans sociaux.

Comment répondre à l'exigence de reconnaissance des salariés du bas de l'échelle, qui ont souvent été exposés pendant le confinement ? L'Etat n'a guère trouvé de solutions sur le partage de la valeur depuis dix ans...

Là encore, l'Etat va être interpellé, les Français ne comprenant pas pourquoi il ne continuerait pas à dépenser des milliards en leur faveur. Avec un risque réel de fuite en avant sur la dette publique et la question : où mettre le curseur du partage de la valeur ?

Mais quid des entreprises ? Ne peuvent-elles pas engager une réflexion ?

La question est posée en effet de la rémunération des salariés à leur juste mérite, en fonction de leur utilité pour la société, et elle ne sera pas refermée par la prime de 1.000 euros qui aura été accordée ici ou là. Ce sujet pourrait tout à fait être intégré dans les « accords de transformation » que j'appelle de mes voeux.

Vous êtes aussi chef d'entreprise, que pensez-vous de l'exigence de Laurent Berger (CFDT), entre autres, d'une taxation accrue du capital et d'un rétablissement de l'ISF ? Cela peut-il faire partie d'un deal politique global ou est-ce trop dangereux économiquement ?

Le pouvoir politique aura du mal à y échapper d'une manière ou d'une autre. Si des gens perdent leur emploi, si l'on demande des sacrifices à des salariés pour préserver le leur, il sera difficile de ne pas prendre des mesures de solidarité de ce type, quitte à revenir sur des réformes du début du quinquennat.

Les réformes qui étaient prévues pour la fin du quinquennat peuvent-elles encore être sauvées, ou faut-il y renoncer ?

Il faut essayer de sauver ce qui peut l'être, mais très clairement, la réforme des retraites par exemple ne pourra être menée à son terme. La priorité absolue ira à l'emploi et au pouvoir d'achat, et c'est d'abord là-dessus que le gouvernement sera jugé dans les deux années qui viennent.